

Inspection des bâtiments (niveaux de services offerts au public: résultats de juillet 2020 - juin 2021)																
Croissance et développement durables																
Piliers	Objectifs du Bureau	Bureau	Division	Nom du service	Service auxiliaire	Clients visés	Définition du service	Volet du service	Niveau de service actuel	Cible atteinte 2020-2021	Cible atteinte 2019-2020	Cible atteinte 2018-2019	Résultats/commentaires			
Economie	Protéger les vies, les biens et le bien-être du public en veillant à faire respecter le Code national du bâtiment et l'Arrêté de zonage en ce qui a trait à la conception, à la construction et à la transformation des bâtiments et des ouvrages pour la Ville de Moncton.	Urbanisme et aménagement	Inspection des bâtiments	Délivrance des permis et inspection des bâtiments et de la plomberie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis de plomberie</li> <li>• Permis de construire</li> <li>• Permis de démolir</li> <li>• Recherche de propriétés</li> <li>• Dispenses pour travaux d'électricité</li> </ul>	Constructeur	Aider les citoyens (particuliers et sociétés) dans la préparation des demandes de permis de construire de plomberie, pour veiller à ce que les demandes comprennent tous les renseignements nécessaires.	Délai de traitement des permis; durée comprise entre le dépôt de la demande et la délivrance du permis	<b>Service résidentiel</b>							
						Constructeur			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitations unifamiliales : demandes traitées en moins de cinq jours ouvrables</li> <li>• Cible : 85 % des cas</li> </ul>	90 %	Oui	Non	• Délai réel de traitement : 4,9 jours; seulement 7 projets sur 71 ont duré plus de 10 jours			
						Constructeur			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitations duplex : demandes traitées en moins de cinq jours ouvrables</li> <li>• Cible : 85 % des cas</li> </ul>	97 %	Oui	Oui	• Délai réel de traitement : 4,68 jours; seulement 3 projets sur 78 ont duré plus de 10 jours.			
						Plombier			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plomberie : demandes traitées en moins de cinq jours ouvrables</li> <li>• Cible : 85 % des cas</li> </ul>	S.O.	Oui	Oui	• Délai d'exécution moyen de 1,2 jour pour l'examen de l'inspecteur; 512 demandes de permis déposées. • On ne peut pas confirmer le pourcentage de conformité puisque dans les données saisies dans INFOR, on n'indique pas la date finale pour de nombreuses demandes. Toutefois, toutes les étapes sont conformes (« Délivrance des permis de construction » ou « Final »).			
						Propriétaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôtures : demandes traitées dans les cinq jours ouvrables</li> <li>• Cible : 85 % des cas</li> </ul>	Oui	Oui	Oui	• Clôtures : 2 jours • Piscines : 2,92 jours			
						Propriétaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments accessoires : demandes traitées en moins de cinq jours ouvrables</li> <li>• Cible : 85 % des cas</li> </ul>	88,75 %	Oui	Non	• Bâtiments accessoires – 2,16 jour (cible atteinte à 91,8 %)/Terrasses – 2,16 jours (cible atteinte à 85,7 %); on attend toutefois les documents de l'Ingénierie pour les travaux de construction plus complexes qui ont causé des retards. • 79 permis ont été délivrés • Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service.			
						Propriétaire et avocat			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherches cadastrales effectuées en moins de cinq jours ouvrables</li> <li>• Cible : 85 % des cas</li> </ul>	93 %	Oui	Non	• Délai réel de traitement : 1 jour • 218 demandes ont été déposées.			
						Électricien			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherches des dispenses pour travaux d'électricité effectuées en moins de deux jours ouvrables</li> <li>• Cible : 85 % des cas</li> </ul>	92 %	Oui	Oui	• Délai réel de traitement : 1 jour			
									<b>Service commercial</b>							
						Constructeur			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitations multifamiliales et immeubles en copropriété : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	56,07 jours	Non	Non	• Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service. • Dans la plupart des cas, il s'agissait de permis de fondations à délivrer pour permettre de mener les travaux de construction pendant que les différents services de la Ville passaient en revue les exigences relatives à la délivrance des permis. Le Comité consultatif d'urbanisme doit approuver toutes les demandes portant sur les immeubles d'habitations multifamiliales.			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles/garderies/soins spéciaux : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	17 jours	Oui	Oui	• Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service.											
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureaux : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	26,5 jours	Oui	Non	• Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service.											
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loisirs : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	2,67 jours	Oui	Oui												

Economie	Protéger les vies, les biens et le bien-être du public en veillant à faire respecter le Code national du bâtiment et l'Arrêté de zonage en ce qui a trait à la conception, à la construction et à la transformation des bâtiments et des ouvrages pour la Ville de Moncton.	Urbanisme et aménagement	Inspection des bâtiments	Délivrance des permis et inspection des bâtiments et de la plomberie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis de plomberie</li> <li>• Permis de construire</li> <li>• Permis de démolir</li> <li>• Recherche de propriétés</li> <li>• Dispenses pour travaux d'électricité</li> </ul>	Constructeur	Aider les citoyens (particuliers et sociétés) dans la préparation des demandes de permis de construire de plomberie, pour veiller à ce que les demandes comprennent tous les renseignements nécessaires.	Délai de traitement des permis; durée comprise entre le dépôt de la demande et la délivrance du permis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerces de détail : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	21,3 jours	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service.</li> <li>• Délai réel de traitement : 24,5 jours.</li> <li>• Dans la plupart des cas, il s'agissait de permis de fondations à délivrer pour permettre de mener les travaux de construction pendant que les différents services de la Ville passaient en revue les exigences relatives à la délivrance des permis.</li> </ul>
									<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurants : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	7 jours	Non	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service.</li> <li>• Délai réel de traitement : 24,4 jours</li> </ul>
									<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrepôts : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	21 jours	Non	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service.</li> <li>• Délai réel de traitement : 24 jours</li> </ul>
									<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements industriels : demandes traitées en moins de 10 jours ouvrables</li> <li>• Cible = 85 % des cas</li> </ul>	3,3 jours	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut apporter de nouveaux rajustements au système de suivi afin de permettre de suivre plus précisément la durée que maîtrise le service et d'éviter d'ajouter le temps passé à attendre l'information, ce qui est indépendant pas de la volonté du service.</li> <li>• Délai réel de traitement : 35 jours</li> </ul>